Image not found or type unknown

Renouvellement de bail commercial

Par **georges jaimes**, le **20/03/2023** à **16:57**

Bonjour

J'ai un bail commercial qui se termine le 31 Mars 2024. J'ai donc envoyé un courrier A.R. à mon propriétaire pour lui demander de me renouveler mon bail. Celui ci n'ayant pas répondu dans les 3 mois suivant cette demande, il est convenu que mon bail sera renouvelé. Mais je viens de m'apercevoir que j'ai fait une erreur dans la lettre que je lui ai envoyée. En effet au lieu de mettre

07/11/2022 j'ai écrit 07/11/2023. Cela peut il avoir une incidence d'un point de vue juridique, c'est à dire peut il considérer ma lettre comme non valable à cause de cela?

Merci pour vos éventuels réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **20/03/2023** à **18:54**

bonjour

voulez vous dire que vous avez écrit comme date de votre courrier 07/11/2023 ?

avez vous utilisé une enveloppe à fenetre pour envoyer votre courrier RAR?

Par **georges jaimes**, le **20/03/2023** à **19:18**

J'ai utilisé internet pour envoyer la lettre recommandée avec AR par le biais de la poste.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés